

Géorgie

A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

La Géorgie compte 57 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. Trente-trois de ces conventions sont conformes au standard minimum.

La Géorgie a signé l'IM en 2017 et a déposé son instrument de ratification le 29 mars 2019, notifiant 34 de ses conventions alors en vigueur. L'IM est entré en vigueur pour la Géorgie 1^{er} juillet 2019. Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet.

La Géorgie n'a pas notifié ses conventions avec l'Allemagne, l'Arabie saoudite, l'Arménie, l'Autriche, Bahreïn, le Bélarus, le Danemark, l'Égypte, les Émirats arabes unis, le Kazakhstan, Malte, le Qatar, la Suisse et l'Ukraine aux fins de l'IM, mais a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs avoir pris des mesures (autres qu'au titre de l'IM) afin de mettre en œuvre le standard minimum dans sa convention avec Malte. L'Arabie saoudite, l'Arménie, Bahreïn, le Danemark, l'Égypte, les Émirats arabes unis, le Kazakhstan, Malte, le Qatar et l'Ukraine ont notifié leurs conventions avec la Géorgie aux fins de l'IM.

La Géorgie met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la déclaration du préambule et de la règle COP⁶³.

Dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs, l'Allemagne a indiqué que sa convention avec la Géorgie ne soulevait pas de préoccupations significatives en matière de chalandage fiscal, au regard de sa juridiction.

B. Conclusion

L'Arabie saoudite, l'Arménie, Bahreïn, le Danemark, l'Égypte, les Émirats arabes unis, le Kazakhstan, Malte, le Qatar et l'Ukraine ont notifié leurs conventions avec la Géorgie aux fins de l'IM, ce qui équivaut à une demande de mise en œuvre le standard minimum.

La Géorgie se prépare à donner effet à son plan de mise en œuvre du standard minimum dans ses conventions conclues avec l'Allemagne, l'Arabie saoudite, l'Arménie, l'Autriche, Bahreïn, le Bélarus, le Danemark, l'Égypte, les Émirats arabes unis, le Kazakhstan, le Qatar, la Suisse et l'Ukraine. La Géorgie a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs qu'elle a l'intention d'élargir la liste des conventions qui seront couvertes par l'IM pour y inclure ces conventions, et avoir fourni la liste révisée des conventions aux fins de l'IM en vue d'un dépôt une fois le processus de ratification achevé.

La Géorgie a également indiqué que des négociations bilatérales seraient menées pour mettre en œuvre le standard minimum dans ses conventions avec l'Azerbaïdjan, l'Iran*, le Koweït, le Moldova*, le Turkménistan* et l'Ouzbékistan.

⁶³ Pour ses conventions notifiées aux fins de l'IM, la Géorgie choisit d'appliquer la disposition de la déclaration du préambule (article 6 de l'IM) et la règle COP (article 7 de l'IM).

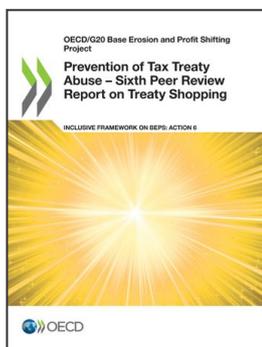
Synthèse de la réponse de la juridiction – Géorgie

	1. Partenaires de convention	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Belgique	Oui, IM		COP
2	Bulgarie	Oui, IM		COP
3	Chine (République populaire de)	Oui, IM		COP
4	Chypre*	Oui, IM		COP
5	Corée	Oui, IM		COP
6	Croatie	Oui, IM		COP
7	Espagne	Oui, IM		COP
8	Estonie	Oui, IM		COP
9	Finlande	Oui, IM		COP
10	France	Oui, IM		COP
11	Grèce	Oui, IM		COP
12	Hong Kong (Chine)	Oui, autres		COP
13	Hongrie	Oui, IM		COP
14	Inde	Oui, IM		COP
15	Irlande	Oui, IM		COP
16	Islande	Oui, IM		COP
17	Israël	Oui, IM		COP
18	Italie	Non	Oui, IM	COP
19	Japon	Oui, autres		COP + LOB
20	Lettonie	Oui, IM		COP
21	Liechtenstein	Oui, IM		COP
22	Lituanie	Oui, IM		COP
23	Luxembourg	Oui, IM		COP
24	Malte	Non	Non	
25	Norvège	Oui, IM		COP
26	Pays-Bas	Oui, IM		COP
27	Pologne	Oui, autres		COP
28	Portugal	Oui, IM		COP
29	République slovaque	Oui, IM		COP
30	Roumanie	Non	Oui, IM	
31	Royaume-Uni	Oui, IM		COP
32	Saint-Marin	Oui, IM		COP
33	Serbie	Oui, IM		COP
34	Singapour	Oui, IM		COP
35	Slovénie	Oui, IM		COP
36	Suède	Non	Oui, IM	COP
37	Tchéquie	Oui, IM		COP
38	Türkiye	Non	Oui, IM	COP

Autres conventions

	1. Partenaires conventionnels	2. Membre du Cadre inclusif
1	Allemagne	Oui
2	Arabie saoudite	Oui
3	Arménie	Oui
4	Autriche	Oui
5	Azerbaïdjan	Oui

6	Bahreïn	Oui
7	Bélarus	Oui
8	Danemark	Oui
9	Égypte	Oui
10	Émirats arabes unis	Oui
11	Iran*	Non
12	Kazakhstan	Oui
13	Koweït	Oui
14	Moldova*	Non
15	Ouzbékistan	Oui
16	Qatar	Oui
17	Suisse	Oui
18	Turkménistan*	Non
19	Ukraine	Oui



Extrait de :
Prevention of Tax Treaty Abuse – Sixth Peer Review Report on Treaty Shopping
Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/36cebf8e-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2024), « Géorgie », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Sixth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/d02ffa4b-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.